

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 21 septembre 2015, se sont réunis en séance exceptionnelle dans la salle du restaurant scolaire du bâtiment Mairie-école de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard REYSSIER-TRIBOULET, Maire.

Présents : Sophie CHAMOULAUD, Pierre GIROD, Michèle GENDRE, Joseph DANÉY de MARCILLAC, Alida ASCIOLLA, Anne-Marie BERTHIER, Emmanuel CORDIER, Carole DESROCHES, Michel JOURDAN, Jérôme LANIER, Alain MALDANT, Bernard PILARSKI, Chantal RIGAUDIAS.

Absente : Julie CASANOVAS ayant donné procuration à Sophie CHAMOULAUD.



M. Bernard PILARSKI est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 27/08/2015 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Intercommunalité fusion - Loi NOTRE

En application des dispositions de la loi "NOTRE" le périmètre de la Communauté de Communes Mâconnais-Beaujolais doit évoluer vers un seuil de 15 000 habitants et ne peut rester en l'état.

M. le Préfet a indiqué début septembre que si les collectivités concernées avaient des souhaits ou propositions, elles devraient les soumettre avant le 25 septembre 2015 afin d'éclairer le travail de réflexion sur l'élaboration du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), qui sera présenté en comité CDCI le 12 octobre prochain. Il est rappelé que le schéma est en cours d'élaboration. Afin d'étudier toutes solutions, le Président et les Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Mâconnais-Beaujolais ont rencontré les Communautés de Communes voisines de l'Ain et du Rhône et quelques Communes limitrophes de notre communauté, au Nord-Ouest, que sont Davayé, Solutré-Pouilly, Vergisson et Fuissé, avec possibilités éventuelles d'évolution avec Pierreclos, Serrières... Lors de la réunion de la Communauté de Communes du 21 septembre, le Président Jean-François COGNARD a présenté ses propositions, sachant que le rapprochement avec la Communauté d'Agglomération de Mâcon (CAMVAL) a été évoqué par le Préfet. A l'issue du débat, le Président a soumis au vote à bulletin secret les trois propositions.

- Solution A : ajout des quatre Communes du Nord à notre Communauté de Communes.
- Solution B : rapprochement avec les Communautés de Communes du Sud.
- Solution C : rapprochement avec la CAMVAL.

Résultat : sur 30 votants + 1 pouvoir, ont obtenu :

- A : 27 voix
- B : 0 voix
- C : 3 voix
- 1 vote blanc

A l'issue de cette présentation, le Maire fait part au Conseil Municipal des différents échanges qu'il a eu avec le Président de la Communauté de Communes, notamment sur le manque d'informations portant sur l'évolution des compétences, de la fiscalité, et ce en fonction des différentes propositions.

Il rappelle que chaque conseiller municipal a été systématiquement informé de l'avancé des débats et que les enjeux sont importants pour notre Commune.

Après un long débat et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, regrettant le planning imposé, est dans l'impossibilité d'émettre un vœu faute d'éléments probants mais :

- demande à M. le Président de la Communauté de Communes et à M. le Préfet de Saône-et-Loire que, toutes choses égales par ailleurs, le regroupement se réalise avec une neutralité fiscale pour nos concitoyens et une neutralité financière pour la Commune ;
- demande le maintien du traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes par le SYTRAIVAL, à Villefranche sur Saône.

M. le Maire souhaite être associé au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), et aux débats de la Commission CDCI.

Projet d'extension-restructuration de la Mairie-école

M. le Maire confirme que le dossier de consultation des Entreprises (DCE) est en cours de validation. Cette consultation sera lancée dès l'approbation du dossier, début octobre, avec une tranche ferme (extension de l'école) et deux tranches conditionnelles (extension-restructuration de la Mairie et locaux annexes). Les travaux de la tranche ferme devront être achevés impérativement en juin 2016 pour que les locaux soient opérationnels à la rentrée de septembre 2016 ; les autres tranches étant conditionnelles, les travaux seront programmés ultérieurement.

Affaires diverses

Enquête sur les nuisances sonores

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique sur les nuisances sonores a lieu du 2 septembre au 2 novembre 2015, et que les dossiers et registres sont à disposition en Préfecture, et à la Direction Départementale des Territoires ou sur le site internet de la Préfecture (www.saone-et-loire.gouv.fr/les-arretes-prefectoraux-a221.html).

De même qu'une enquête est lancée sur l'amélioration des services publics au public jusqu'au 30 octobre 2015. (www.saone-et-loire.gouv.fr ou www.saoneetloire71.fr)

Bleuet de France - 11 novembre 2015

M. Joseph DANÉY de MARCILLAC est chargé de prendre contact avec le représentant local de la FNACA, à toutes fins utiles.

Panneaux "voisins vigilants"

La Communauté de Communes a mis à disposition les panneaux qui seront prochainement installés aux entrées de la Commune.

La séance est levée à 22 h 00.